

article, je suis sûr que l'imprimeur du roi lui laissera consulter ses livres. Le député pourrait se rendre compte de tous les détails. Je ne crois pas qu'on s'oppose à ce qu'un député étudie les détails, mais il serait bien incommode d'apporter ici tous les livres de l'imprimeur du roi, les factures impayées, et ainsi de suite. Je ne suis peut-être pas raisonnable en cela, mais c'est ainsi que j'envisage la chose et, si ma proposition convient au député, nous pourrions adopter ce projet de loi.

M. Macdonnell (Greenwood): Je vous crois fort raisonnable. Je suis simplement peiné de ce que vous m'avez cru déraisonnable. Il me semblait que ma motion était couchée en des termes très généraux. Je ne voulais certes pas causer d'ennuyeux retards mais il n'en reste pas moins que nous ne savons vraiment pas ce qui se passe. Nous savons que divers ministères doivent \$3,750,000 à l'Imprimerie nationale. Nous ne savons rien du mode de paiement, sauf que les remises semblent passablement en retard. Nous savons aussi que chaque mois l'Imprimerie effectue pour environ un million de travaux pour le compte d'autres ministères. Je dis en toute franchise au ministre des Travaux publics que je me contenterais fort bien de données générales sur les relations financières entre cet organisme et les divers ministères. Toute explication propre à contenter un homme raisonnable,—je suppose pour le moment que j'en suis un,—qu'on pourrait fournir sans que sa préparation cause trop d'inconvénients, me serait acceptable. L'intérêt général ne réclame-t-il pas que ces paiements s'effectuent sans retard? Pourtant il est évident que ces comptes sont en souffrance depuis plusieurs mois. Il peut y avoir une raison, mais comme on ne m'en a pas fait part, je maintiens ma motion.

M. Knowles: Me permet-on de formuler une proposition? Je me demande si nous pourrions adopter l'article à l'étude et différer la troisième lecture jusqu'à la prochaine séance. D'ici là, le secrétaire d'État pourrait déposer sur le Bureau une ventilation du chiffre de \$3,700,000, arrêtée au 22 novembre, de même que d'autres données en réponse aux questions qu'on a posées aujourd'hui.

L'hon. M. Bradley: Je n'y vois pas d'inconvénient.

M. Macdonnell (Greenwood): Cela ne répond pas à une objection à laquelle je songeais. Il se peut qu'une somme inférieure à trois millions suffise. Un million de plus serait peut-être suffisant. On ne nous a rien dit à ce sujet. Je ne veux pas faire d'obstruc-

tion et si le ministre des Travaux publics juge ma demande déraisonnable, je m'en tiendrai là. Nous pourrions alors accepter la proposition du député de Winnipeg-Nord-Centre et réserver le projet de loi.

L'hon. M. Fournier: Je remercie le député de Greenwood de sa collaboration. J'estime qu'il serait raisonnable de différer pour quelque temps la troisième lecture. Le secrétaire d'État pourra fournir des détails quant aux dates exactes et quant aux comptes en souffrance à l'égard de travaux en cours, comptes que l'imprimeur du roi ne peut percevoir immédiatement. On pourrait déposer le document avant la troisième lecture du projet de loi.

L'hon. M. Bradley: Je n'y vois aucun inconvénient. Je signale cependant que, même si on nous payait dès maintenant cette somme de \$3,900,000, il nous faudrait encore deux millions pour régler nos dettes.

M. Macdonnell (Greenwood): Ce n'est pas clair du tout.

M. Black (Cumberland): Après cette discussion, je trouve que, s'il y a lieu de reprocher quelque chose à l'honorable député de Greenwood, c'est d'être trop raisonnable. Le ministre demande qu'on l'autorise à augmenter de deux millions le compte d'avance. Pour nous prononcer en connaissance de cause, il nous faudrait tout d'abord les renseignements. Le moment est venu de nous dire ce que les ministères doivent à l'imprimeur du roi. S'ils doivent un montant de \$3,700,000, les comptes doivent avoir été arrêtés à une certaine date; autrement, le ministre ne nous aurait pas parlé de ce montant. Sauf erreur, ce montant varie de temps à autre. Pour que nous approuvions légitimement cette mesure, il nous faut les renseignements pertinents dès maintenant et non pas après que le bill aura été adopté. Le ministre devrait nous fournir un relevé expliquant pourquoi l'imprimeur du roi doit deux millions au titre des approvisionnements. A notre sens, c'est peut-être un million de trop. Quelqu'un du ministère a pu commander des quantités supérieures aux besoins. En ce cas, rien ne justifie les honorables députés d'augmenter de deux millions le poste pertinent du ministère. Il y aurait d'autant plus raison de n'en rien faire que les approvisionnements excédentaires seraient plus considérables. Il y a peut-être, au ministère, beaucoup d'approvisionnement inutiles. Nous devrions obtenir du ministre un état des achats afin de juger s'il a raison d'avoir en main pour deux